Registre Public d'Accessibilité

maj – 06/2020

En tant qu'Etablissement Recevant du Public (ERP), la Maison des Kinés - Formation (l'Institut National de la Kinésithérapie et la SARL INK) doit mettre à disposition du public un document, appelé registre public d'accessibilité, afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par notre établissement.

Le registre, pour être aussi utile qu'efficace se doit d'être simple et compréhensible par tous. Il s'agit là en effet d'un outil de communication entre l'ERP et sa « clientèle », un moyen de promouvoir la qualité d'un accueil de tous les publics et de l'attention portée à chacun.

Ce registre est organisé en deux parties :
• une fiche informative qui synthétise les informations essentielles ;
• l'ensemble des pièces administratives relatives à l'accessibilité au sein de notre structure.

EDITION : MERCREDI 8 JUILLET 2020

Maison Des Kinés - Formation
Créé par : Rudy MAYEUR

Préambule 3
Fiche de synthèse 4
Avant de se rendre dans les locaux 5
Accessibilité des locaux 5
Signalétique 6
Maintenance des appareils 6
Formation du personnel 7
Accessibilité du site internet 7
Principales difficultés 7
Aide humaine 8
Annexes 8

Préambule

Organismes concernés

Institut National de la kinésithérapie : 3 rue Lespagnol – 75020 Paris
Siret n° 784 451 031 000 32

SARL INK : 3 rue Lespagnol – 75020 Paris
Siret n° 752 153 270 000 18

Textes de référence

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr

Réglementation de l'organisme

Organisme classé en **5ème catégorie de type R** depuis le 21 avril 2009
Susceptible de recevoir un effectif maximum de **84** personnes en tant que public

Pièces administratives

Voir annexes

Bienvenue à la FFMKR - Maison des kinés Formation Organisme de formation

Accessibilité de l'établissement

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ OUI ☐ NON

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ OUI ☐ NON

Formation du personnel de l'établissement

Le personnel est sensibilisé, informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

☑ OUI ☐ NON

Le personnel est formé (a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap).

☐ OUI ☒ NON

Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé

☑ OUI ☐ NON

Le personnel connait le matériel

☑ OUI ☐ NON

Accessibilité pour les chiens de malvoyants ou non-voyants

☑ OUI ☐ NON

Une autorisation doit être demandée préalablement à l'établissement pour renseignements auprès des autres participants (allergie, phobie, …)

Accessibilité des distributeurs de boisson

☑ OUI ☐ NON

Le personnel est disponible pour accompagnement si besoin

Avant de se rendre dans les locaux

Se renseigner

- Les stages sont-ils adaptés ?
- Place de la pratique et de la théorie
- Registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'INK

Prévenir

Il est conseillé de prévenir le secrétariat (secretariat@ink-formation.com ou 01.44.83.46.71) afin d'anticiper la mise en place de procédures spécifiques selon le handicap :

- Espace suffisant pour le chien guide pour les personnes en situation de déficience visuelle
- Ordinateur dédié
- Fourniture du support pédagogique en amont (déficients visuels notamment)
- Réglage des appareils (vidéo projecteur, …)
- Accompagnement lors des pauses si besoin
- Ajout d'un paperboard
- Réservation d'une place de parking au besoin

Accessibilité des locaux

Cheminement

- Sol stable, non meuble et sans trou (sauf cour extérieure pavée)
- Largeur du cheminement de 1.20 m
- Absence d'élément en saillie
- Absence de dévers sur les cheminements
- Espaces de giration tous les 6 à 8 m
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre ou ≤ 2,20 m sous élément suspendu
- Hauteur de poignée (0.90 m à 1.30 m)
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour le portail automatique

Eclairage

- Cheminement extérieur 500 lumen
- Circulation intérieur 3600 lumen
- Escalier et équipement 1200 lumen

Ascenseurs

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 (boutons incluant le braille)
- Largeur de passage de porte : 0.80 m
- Dimension de la cabine : 1.10 m x 1.40 m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice : 0.90m x 1.40 m
- Charge minimale supportée : 300 kg

Toilettes

- 1 toilette accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes adaptés en dehors du débattement de la porte
- Eclairage automatique avec temporisation 1 minute
- Barre de maintien
- Hauteur de cuvette adaptée
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan à 0.85 m

Signalétique

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès (sur bloc secours et plans d'évacuation)
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)

Maintenance des appareils

- Ascenseurs : révision annuelle par le prestataire de la copropriété
- Porte automatique RDC : révisé chaque année par le prestataire de la copropriété
- Distributeurs de boissons, friandises et d'eau : entretien effectué chaque mois par le prestataire de l'organisme
- Extincteurs : révision annuelle

Formation du personnel

Le personnel est formé à l'évacuation des locaux. Des sessions de formations à l'accueil spécifique des personnes handicapées seront mises en place à partir de mai 2021.

Accessibilité du site internet

- Langue : français
- Responsive : adaptabilité au support avec adaptabilité des caractères sur smartphone 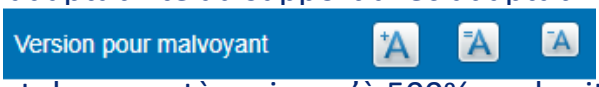

- Grossissement des caractères jusqu'à 500% sur le site www.ink-formation.com
- Readspeaker : lecture audio du texte (mise en œuvre programmée dans le courant de l'été 2020)
- Titrage adapté sur toutes les formations et sur toutes les images
- Cohérence et simplicité de la recherche et de l'architecture avec un bouton de retour en haut de page spécifique
- Système de navigation :
    - Menu de navigation principal ;
    - Table de contenu ;
    - Plan du site ;
    - Moteur de recherche ;
    - Absence de changement brusque de luminosité ni de mouvement clignotant.

Principales difficultés

Locaux

- Eléments de guidage de couleur non spécifiquement contrastée
- Absence de typographie de couleur contrastée selon le type de support

Sites internet

- Absence d'émulateur spécifique pour les déficients visuels
- Code couleur non spécifiquement adapté
- Blocs de texte parfois très longs (objectifs ou résumé des formations par exemple)
- Pas de fichier de téléchargement pour une lecture offline

Aide humaine

L'ensemble du personnel de la structure se rend disponible pour que l'accueil soit favorisé et que la réalisation de la prestation soit identique pour tous les stagiaires qu'ils soient en situation de handicap ou non.

Annexes

Ces documents sont disponibles sur demande à l'accueil :

- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapés » - Ministère de la transition écologique et solidaire

- Contrat d'entretien des matériels

- Exercices d'évacuation effectués trimestriellement